



manualmente

RASSEGNA DELLA MANUALITA' CREATIVA

30 SETTEMBRE 3 OTTOBRE 2010

Torino - Lingotto Fiere - Via Nizza, 294

dimostra srl

Via Gobetti 23 - 10123 Torino

Tel + 39.011.5174477 - fax + 39.011.5174477

info@dimostra.it - www.dimostra.it

P.I.- C.F. 0875600017

DEMANDE D'ADMISSION

à retourner a : DIMOSTRA Srl - Fax +39.517.44.77

Données utiles pour la facturation

Raison sociale			
Nom sur le panneau du stand			
Responsable sur le Salon			
Adresse			
Ville	Code Postal	Province	Pays
Téléphone	Fax	Mobile	
e-mail		Site Web	
Activité principale () Producteur () Importateur () Revendeur () Concessionnaire () Autre			
Inscrit à la Chambre de Commerce de		Code NAF	
N° SIREN	N° SIRET	N° TVA intracommunautaire	

COUT DE PARTECIPATION

ESPACE EXPOSITION (minimum 40 m2)	€ 75,00 al m2	m2 requis	€	
INSTALLATION DU STAND (min.8 m2)	€ 110,00 al m2	m2 requis	€	
* ESPACE COURS AMENAGE (8 m2)	€ 75,00 al m2	m2	€	
EMPLACEMENT PARKING	€ 30,00 cad.	n°	€	
FRAIS D'INSCRIPTION	€ 200,00		€ 200,00	
Total			€	
IVA 20%			€	
Tot. Imposable			€	(a)
ARRHES = 30% du Total (a)			Tot. Facture Arrhes	€
SOLDE = 70% du Total (a)			Tot. Facture Solde	€
* Opportunité réservée aux exposants qui font des cours et qui ont un stand de 16 m2 au minimum				

tampon et signature du responsable légal (précédés de la mention) "Lu et approuvè"

Date

.....

.....

PAIEMENT

ARRHES : à verser au moment de la souscription de la présente

SOLDE : avant le 15/09/2010

MODALITES DE PAIEMENT virement bancaire à **BNL Ag. 2 To**IBAN : **IT 14 S 01005 01002 000000030260**

La réservation du stand est liée au versement des arrhes

tampon et signature du responsable légal (précédés de la mention) "Lu et approuvè"

Date

.....

.....

Le signataire demande de participer au salon avec l'espace ci-dessus, déclare d'être au courant et d'accepter, sans réserve, le Règlement Général, visible sur le site.

Accord explicite selon les articles 1341 2 1342 du Code Civil Italien et de la Loi 675/96.

Le Responsable légal, au nom et pour le compte de l'exposant déclare approuver le Règlement Général du Salon et en particulier il approuve les artt. 3 (information et adhésion), 4, 5, 6, (admission et attribution du stand), 7 (désistements), 9, (installation, horaires d'ouverture, démontage), 10 (occupation des stands), 11 (installations non conformes), 12 (structures d'installation), 13, (surveillance), 14 (assurances), 18 (dispositions générales), 19 (modification des dates/horaires), 20 (annulation et/ou modifications), 21 (émission de nouvelles normes et/ou dispositions), 22, 23, 24, 25 (signature, préventions).

tampon et signature du responsable légal (précédés de la mention) "Lu et approuvè"

Date

.....

.....

Merci de bien vouloir vérifier que toutes les données ont été fournies, sans quoi la demande ne pourra être validée.